

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 24 février 2011

Étaient présents :

Mme Béatrix, M. Brunet, Mme Gentilhomme, M. Guet, Mme Longuet, M. Naviaux, M. Quezel-Péron.

Situation du FSE :

211 adhérents pour l'année 2010-2011 (soit 75 %) des familles

Pour rappel : 77,4% en 2009-2010 et 75,7 % en 2008-2009

Activité financière du FSE : (cf. bilan financier en annexe)

- Ressources :

Adhésions, photo de classe, une tombola dans l'année

- Financement d'activités au profit des élèves :
sorties et séjours culturels et linguistiques
activité ping-pong assurée par Mme Georges sur le temps de midi dans le local du FSE

- Tarif des adhésions :

Reconduction des tarifs en vigueur :

5,00 € pour un enfant scolarisé / 8,00 € pour 2 enfants / 10,00 € pour 3 enfants et plus

Activités pour 2011 :

- Amélioration de l'information aux familles :

Édition d'un bulletin d'adhésion accompagné d'une lettre d'information dans une enveloppe couleur, afin d'améliorer la « visibilité » lors des inscriptions de début d'année scolaire.

Il est décidé, qu'en conformité avec la législation en vigueur concernant l'hygiène, la diététique et le commerce, le FSE cesse toute vente de gâteaux et autres préparations culinaires « maison ».

Le FSE organise une « tombola de Pâques » en mars/avril prochain, avec un gros lot (console de jeu), et des chocolats. Il sera mis en circulation des cartes d'une valeur de 20,00 € (10 cases à 2 €).

- Fin d'année :

le principe d'un « fête du collège », de type kermesse est abandonné tant pour des raisons de lourdeur d'organisation que de sécurité. Il paraît préférable de mettre en place une demi-journée « portes ouvertes » à l'initiative des enseignants qui souhaitent présenter aux familles le résultat d'un projet ou d'un voyage. Le dernier vendredi après-midi de juin paraît opportun.

Élection du bureau :

Mme Béatrix (présidente) ; M. Guet (trésorier) ; M. Naviaux (secrétaire) ; M. Quezel-Péron

M. Quezel-Péron rappelle la procédure de convocation de l'A.G. :

La convocation doit être remise aux familles avec un délai de 15 jours avant la date retenue, doit comporter l'ordre du jour, et doit être accompagnée d'un pouvoir.

Il en sera tenu compte...

Pour le bureau du FSE
le secrétaire,

J-H Naviaux